

JB
Maire
BD
Greffier-trésorier



07-04-2025

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Amendement de la résolution 2024-12-383-Signature d'un nouveau bail pour le débarcadère (domaine hydrique)
4. Amendement de la résolution numéro 2024-09-237 - Acquisition d'un camion pour la cueillette des matières résiduelles
5. Présentation des états financiers de l'année 2023
6. Rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2023
7. Parole au public
8. Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon, tenue le 7 avril 2025, à 17 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 31 de la rue Coursol, à Ripon, et à laquelle sont présents :

Jonathan Bock - absence motivée
Joël Sabourin Saulnier - présent
Alexandre Le Blanc - présent

Harold Wubbolts - présent
Marc-André Tremblay - présent
Sylvie Poulin - présente

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jonathan Beauchamp.

Le directeur général et greffier-trésorier monsieur Benoît Dufour, est également présent.

✍ Le directeur général et greffier-trésorier informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil

JB
Maire
BD
Greffier-trésorier

Conseil du 7 avril 2025

et/ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2025-04-079

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier,
Et résolu que la séance soit et est ouverte à 17 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2. ORDRE DU JOUR

2025-04-080

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts,
Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.
Il est également résolu que l'ordre du jour demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2024-12-383 -SIGNATURE D'UN NOUVEAU BAIL POUR LE DÉBARCADÈRE (DOMAINE HYDRIQUE)

2025-04-081

CONSIDÉRANT la résolution 2024-12-383 et la demande de la direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation visant à ajouter la mention que les lieux seront utilisés à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier,
Et résolu que ce conseil amende la résolution numéro 2024-12-383 pour y ajouter que les lieux seront utilisés à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

JB
Maire
BD
Greffier-trésorier

Conseil du 7 avril 2025

4. AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2024-09-237- ACQUISITION D'UN CAMION POUR LA CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2025-04-082

CONSIDÉRANT la résolution 2024-09-237 mentionnant que l'acquisition d'un camion au montant de 451 851,75 \$ (taxes incluses) devait être financée par 142 627 \$ provenant du surplus affecté aux matières résiduelles, et 309 224,75 \$ du fonds de roulement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser les modalités de remboursement du fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin,

Et résolu que la somme de 309 224,75 \$ à prélever du fonds de roulement soit remboursable sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

5. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, présenté par Madame Chantal Moniqui de la firme BCGO S.E.N.C.R.L. Le conseil en prend acte.

6. RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DE 2023

Le maire, Monsieur Jonathan Beauchamp, présente les faits saillants du rapport financier 2023, adresse des remerciements à la vérificatrice et félicite les membres de la direction pour leur travail.

JB
Maire
BD
Greffier-trésorier

Conseil du 7 avril 2025

7. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public n'est présent à la séance en cours.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-04-083

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay,
Et résolu que la séance soit levée à 17 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.



Maire



Directeur général et greffier-trésorier

Je, Jonathan Beauchamp, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.